



3 rue Guynemer
55100 VERDUN
03.29.86.55.04
E-mail : ass.polygone55@gmail.com

Site internet :



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

Avec le soutien de



2025

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	1
Rapport Moral et d'Orientation	2
MASP avec Gestion.....	5
ÉCO-LOGEMENT	12
Animations 2024	12
DISPOSITIF UKRAINE.....	13
ACTIONS DE FORMATION.....	14
3 ABE	15
AVDL	17
RAPPORT FINANCIER 2024	22

Rapport Moral et d'Orientation

Merci à chacune et chacun d'entre vous d'être présent ou représenté.

Un tremplin vers l'autonomie !

Au cœur de notre société, Polygone s'efforce de soutenir et d'accompagner des personnes vulnérables dans leur parcours vers l'autonomie et la dignité à travers les actions qui lui sont confiées et s'engage à offrir un soutien concret et humain aux publics qui adhèrent à ces programmes.

Polygone est une association qui aide les individus à se relever, se reconstruire et reprendre le contrôle de leur vie.

Je sais que le travail réalisé par la structure est très qualitatif, les salariés qui œuvrent sont très respectueux de la dignité d'autrui mais aussi de l'argent public qui leur est confié et ils mettent tout en œuvre pour lutter contre les difficultés sociales des personnes qui adhèrent aux programmes de reconstruction.

Évidemment, on ne force personne et le résultat est aussi, pour beaucoup, celui des publics eux-mêmes.

Nos personnels ont un métier de plus en plus difficile mais ne manquent ni de professionnalisme, ni de technicité, de psychologie et de ressenti humain. Ils œuvrent pour maintenir un contact avec la totalité des foyers, afin de respecter nos engagements sur tout le département.

Les 74 foyers (MASPG et AVDL) ont été rencontrés à raison de deux rendez-vous mensuels à leur domicile. Ces rencontres n'incluent pas les rendez-vous avec les partenaires ainsi que les contacts avec les organismes sociaux et les déplacements avec les personnes suivies pour réaliser des formalités.

Nous parcourons tout le département pour rencontrer les personnes dans leur environnement.

Ces chiffres n'incluent pas non plus tout le travail administratif réalisé en bureau et les actions de prospection et réponses à appels d'offres ainsi que nos actions en faveur des économies par le biais de l'éco-logement, nos actions de formation et d'accompagnement vers l'emploi et le bien-vivre.

Nous travaillons toujours en flux tendu car il nous est impossible de répondre à la fluctuation de la charge de travail par des embauches ponctuelles. En effet, nous avons souvent besoin d'un renfort sur des petites périodes et pour des temps partiels. Ce besoin ne peut être assouvi localement faute de postulants sur ces métiers et, de plus, pour si peu d'heures. De surcroît, notre grille de salaires n'est pas non plus attractive.

Merci à nos fidèles salariées à qui Polygone doit tant.

2024 a vu le départ de deux piliers : Lydie Lécaillon et Yvette Doumène ont fait valoir leurs droits à la retraite après de nombreuses années consacrées à Polygone. Elles nous ont beaucoup apporté et ont su passer le relais.

Merci à elles.

Ces grands changements ont d'ailleurs généré des excédents financiers cette année car nous avons eu des vacances de poste et même une réduction du nombre de salariés. D'où une surcharge de travail à certaines périodes pour l'équipe actuelle.

Je n'ai pas de compétence pour vous parler en détail des suivis réalisés et notre équipe aura les mots justes ; je veux toutefois vous tracer brièvement notre activité.

En 2024, nous avons réceptionné 94 commandes de Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé avec Gestion (MASP G) contre 94 en 2023, 112 en 2022, 137 en 2021.

Le nombre a diminué pendant plusieurs années et stagne dorénavant... Pourtant, le besoin subsiste dans notre département.

Est-ce le résultat de non-adhésions ? Est-ce un défaut de prescriptions ?

Toutefois, le travail réalisé permet de belles évolutions de parcours et nos prescripteurs en sont conscients.

Nous sommes également missionnés pour des suivis AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) depuis le mois d'avril.

21 personnes, locataires, en grandes difficultés de paiement ont été prises en charge pour un accompagnement et une médiation avec les bailleurs. L'appropriation, la bonne gestion du logement et le maintien aux droits sont au centre de la mission.

Nous voulons maintenir l'éco-logement ainsi que nos divers partenariats en matière de suivi et/ou de formation et nous proposons nos services le plus largement possible.

Nous avons pu réaliser quelques missions de formation ou d'accompagnement pour l'Association Aire Argonne Barrois Action Environnement (3ABE), l'ADAPEI Meuse, l'AMIE, le GRETA Lorraine-Ouest, la Mission locale du nord meusien, le SPIP de Verdun.

Les thèmes étaient divers et les salariées se sont montrées à la hauteur de la tâche.

Nous sommes à l'affût de toutes les missions à notre mesure, aussi petites soient-elles quand elles entrent dans nos champs de compétences. Elles nous permettent également de nous diversifier et d'accentuer notre empreinte sur le territoire.

Notre éco-logement nous permet de réaliser des ateliers pour l'éducation aux éco-gestes et les thèmes traités ainsi que les publics reçus en 2024 sont très divers. Ce logement, mis gracieusement à

notre disposition par l'OPH n'est pas financé pour son fonctionnement mais nous réussissons toutefois la mission que nous nous sommes donnés en construisant ce beau projet.

2025 ? Année charnière

Les prescriptions MASP-G et AVDL continuent de nous être orientées cette année et nous recrutons en CDD car l'avenir est incertain.

Incertain ?

Oui, puisque le conventionnement MASP-G prend fin au 31/12/25 et que nous allons répondre à l'appel d'offre d'ici peu, pour les 4 prochaines années.

C'est toujours anxiogène pour nous car les MASP-G représentent notre activité principale et que notre avenir est plus qu'incertain sans elles.

22 années d'existence, 22 années à se battre ; j'ai du mal à voir la fin arriver.

Mais la responsable va œuvrer pour valoriser nos compétences quand nous pourrons répondre à l'appel d'offre.

Le territoire a besoin de structures comme la nôtre et j'espère que nos salariées pourront encore prouver leurs compétences au sein de Polygone.

Et vous pouvez constater que nous avons construit notre budget prévisionnel avec optimisme 😊

Je vais terminer en remerciant l'équipe de salariées qui fait un très bon travail, qui croit en notre mission et qui est très soudée.

Je veux aussi remercier les bénévoles qui nous soutiennent dans le cadre des éco-gestes.

Je remercie également ceux sans qui nous ne pourrions exister, je cite le Conseil Départemental de la Meuse, , la DDETSPP, l'OPH, les 3 ABE, la CAGV, la CGET, le CIAS de VERDUN, le Greta Lorraine Ouest, l'AMIE, le SPIP de la Meuse et l'ADAPEIM.

Merci pour votre confiance et votre soutien.

MASP avec Gestion

Financeur : Conseil Départemental de la Meuse

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé avec Gestion consiste en un accompagnement social individualisé renforcé et en la gestion directe de tout ou partie des prestations sociales et/ou familiales du bénéficiaire. Notre mission repose sur un Contrat d'Accompagnement Social Personnalisé (CASP) qui induit des engagements réciproques entre le bénéficiaire et la référente de la situation ; l'objectif pour le public accompagné étant de recouvrer une autonomie budgétaire et administrative.

Polygone est prestataire de ce dispositif sur tout le département.

En 2024, nous avons réceptionné 95 commandes (contre 94 en 2023, 112 en 2022, 137 en 2021) qui se décomposent comme suit :

- 20 démaragements (1er mois) 22 en 2023
- 13 accompagnements 19 en 2023
- 62 renouvellements 53 en 2023

Ces 95 commandes représentent 60 foyers, mais 7 d'entre eux ont refusé l'accompagnement au final. Ce sont donc 53 ménages qui ont été accompagnés sur l'année 2024 (accompagnements en cours et nouveaux accompagnements).

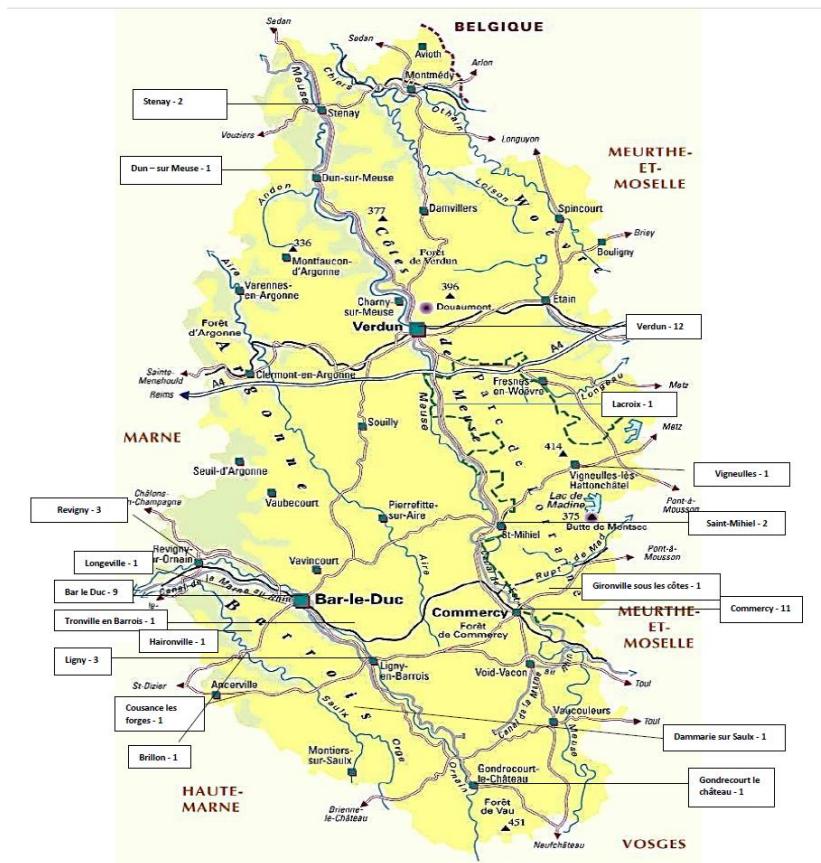
Les statistiques qui vont suivre porteront donc sur 53 foyers suivis en 2024 (contre 54 en 2023, 58 en 2022, 72 en 2021).

Localisation des ménages accompagnés :

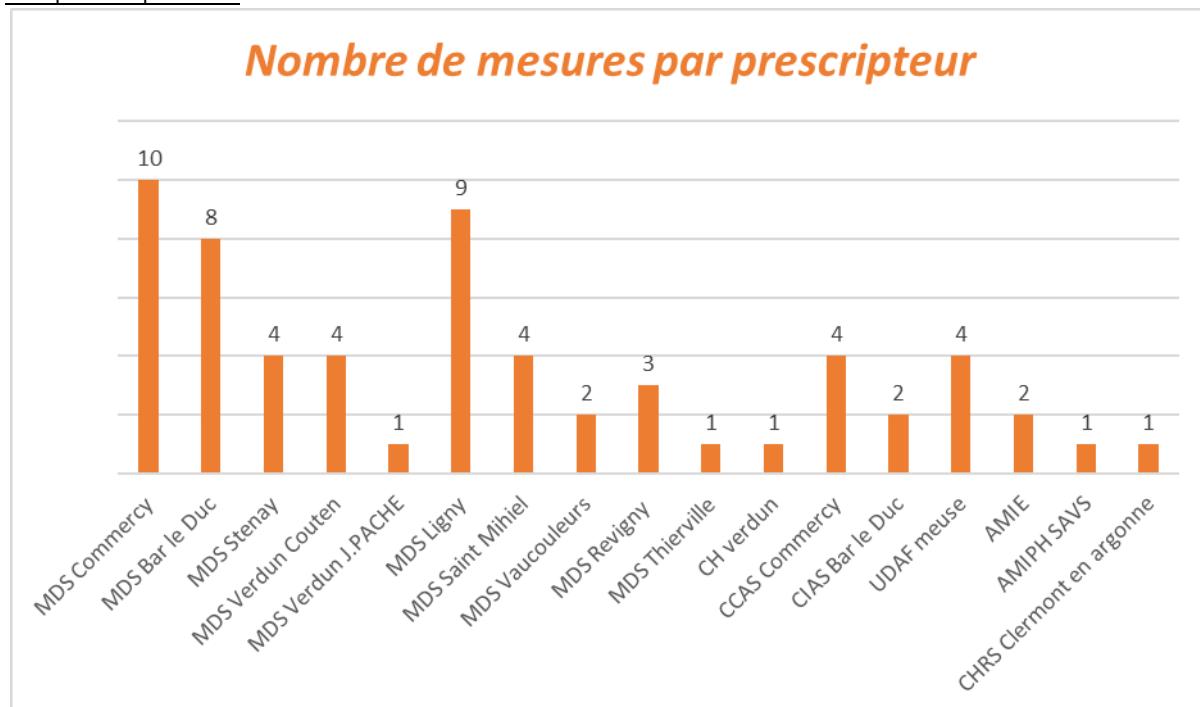
La disparité des suivis sur le département se maintient avec une forte demande sur le sud meusien : 70% des mesures contre 30 % des mesures dans le Nord Meusien (identique à 2023)

60 % des foyers se concentrent en zone urbaine (Verdun, Commercy, Bar-le-Duc).

25 % résident en zone semi-urbaine (Ligny, Revigny, Stenay, St Mihiel) et 15% en zone rurale voire très rurale. Nous touchons donc tout le territoire Meusien. Cela implique des temps importants de déplacement des accompagnatrices pour les rendez-vous à domicile ainsi que pour les démarches spécifiques (tribunaux, banques, visites de logements...) (exemple : 3h de trajet pour une journée de visites au plus au sud du département).



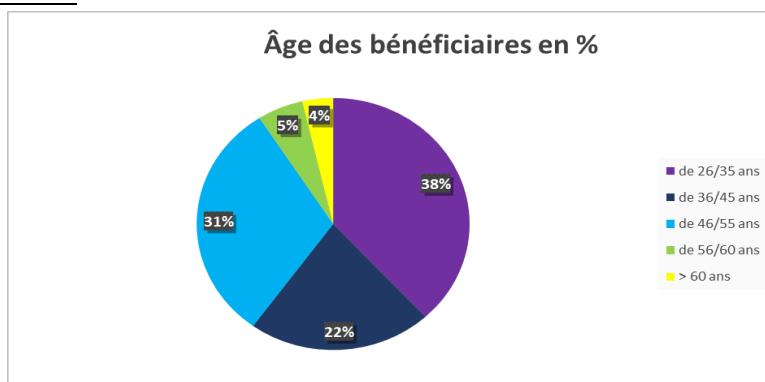
Les prescripteurs :



75 % des prescriptions émanent des travailleurs sociaux de secteur (Assistantes Sociales/Conseillères en Economie Sociale Familiale des Maisons De la Solidarité).

25 % émanent d'autres partenaires (CCAS de Commercy, AMIE, UDAF, Centre hospitalier de Verdun, CIAS de Bar le Duc, SAVS de l'AMIPH55).

Âge des bénéficiaires :



La tranche d'âge la plus représentée en 2024 est celle des 26/35 ans avec 38% des suivis, alors que depuis plusieurs années c'étaient les 46/55 ans qui représentaient 28 % de nos suivis en 2023 (contre 31% en 2024).

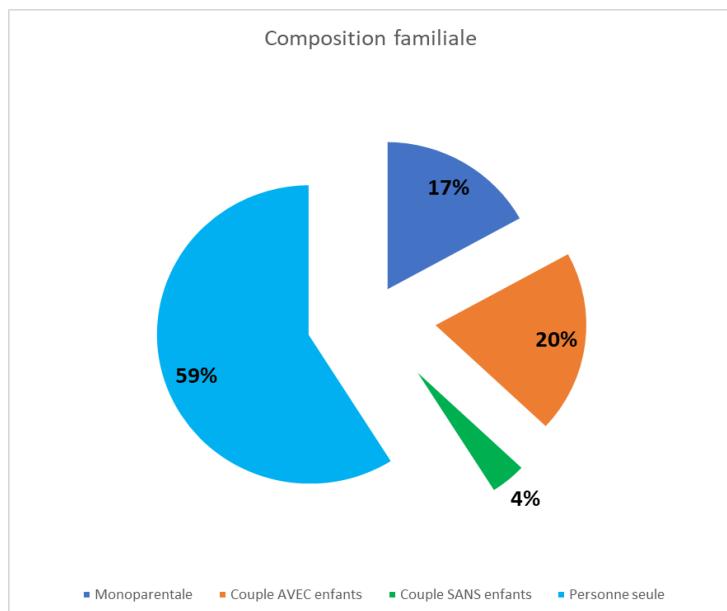
Les 36/45 ans sont à 22 % alors que les 56/60 ans représentent 5%.

Les plus de 60 ans représentent maintenant 4% de nos bénéficiaires.

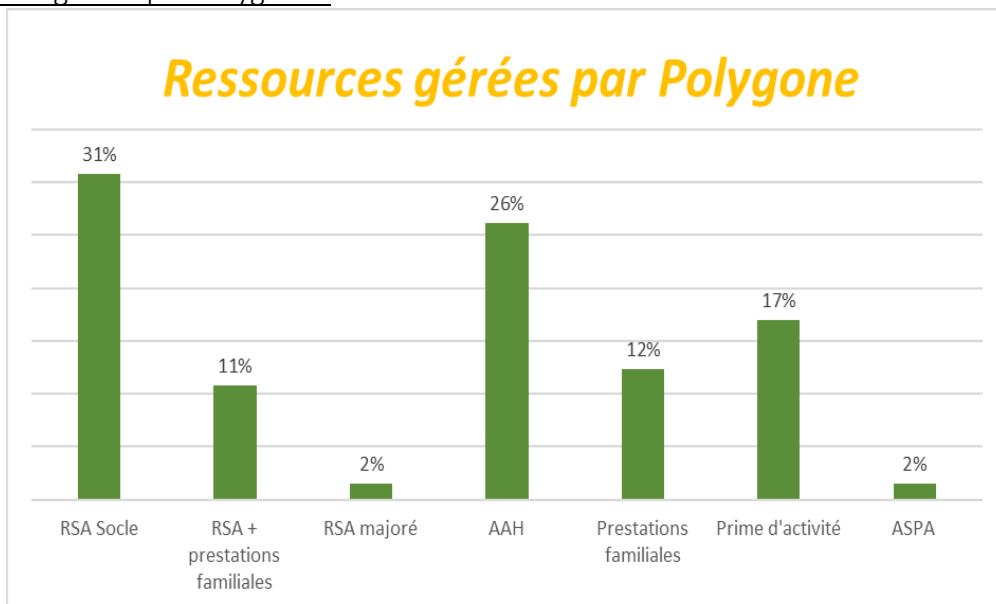
Les moins de 25 ans sont toujours aussi peu représentés (1 personne en couple), constat que nous expliquons par une très grande réticence à confier la gestion de leurs prestations à un tiers.

Composition familiale :

Depuis la mise en place du dispositif MASP avec Gestion en 2009, ce sont toujours les personnes seules qui continuent d'être les plus représentées (59%).



Ressources gérées par Polygone :



De par le critère de ressources du dispositif et le profil du public vivant majoritairement seul :

- 33% sont allocataires du RSA socle et majoré.
Ces personnes cumulent, pour la plupart, problématiques de santé psychologique et physique. Ce chiffre sous-entend l'accompagnement de personnes lourdement fragilisées psychologiquement, et donc une prise en charge soutenue par les accompagnatrices.
- Nous pouvons notifier également que de plus en plus de bénéficiaires de la MASP perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (lors du démarrage de la mesure ou pendant l'accompagnement, suite à la rédaction de la demande par l'association avec les bénéficiaires).

Pour information, en 2024, 15 ménages avaient des ressources propres à gérer :

- Salaire : 11 ménages
- Pension d'invalidité : 1 ménage
- Rémunération de formation : 1 ménage
- Allocation chômage : 2 ménages
- Pension alimentaire : 0 ménage
- Prime d'activité : 0 ménage

Familles en situation de surendettement :

En 2024, sur 54 ménages, 17 ménages (soit 31%) sont ou ont été en situation de surendettement.

- 10 dossiers ont été constitués et suivis par les accompagnatrices.
- 7 dossiers constitués en amont par des CESF de secteur ou centres d'hébergement, puis suivis ensuite par la référente MASP.

Le pourcentage des ménages surendettés est en hausse : 20 % en 2023, contre 16% en 2022.

Nous réitérons chaque année notre volonté de prioriser le remboursement des dettes par la négociation de plans d'apurement, quand cela est possible et compatible avec le budget. Nous tenons à cet aspect éducatif en responsabilisant les familles face à leurs créances et en les amenant à réfléchir sur leur choix de consommation.

Les ménages à faibles revenus ne peuvent pas en général tenir des remboursements de dettes multiples, et les référentes MASP les orientent alors vers la constitution d'une déclaration de surendettement. La Banque de France valide ces dossiers par des mesures de rétablissement personnel, c'est-à-dire un effacement de dettes.

Pour les allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, la Banque de France peut déterminer une capacité à rembourser une certaine somme (même modique), c'est ce que l'on appelle un réaménagement des dettes. La priorité est donnée aux dettes locatives.

Aspect logement :

En 2024, 6 ménages (soit 11% des foyers) évoquent un projet de relogement, sans que cela soit prioritaire ou s'inscrive dans une situation d'urgence ;

Nous comptons 7 relogements :

- 1 dans le parc privé
- 2 dans le parc public
- 4 en structures sociales

Cette démarche d'accès au logement sous-entend en amont pour l'accompagnatrice :

- Un travail de fond du projet
- Un accompagnement dans la recherche et visite de logements
- Un accompagnement soutenu dans toutes les démarches (aides FSL, assurance habitation, préavis, état des lieux, ...).

Une salariée de Polygone actuellement en poste est également médiateuse de formation et a eu une expérience dans la médiation dans le logement par le passé. Ainsi, nous possédons une solide expérience dans le cadre de l'AVDL et de la MASP-G (également l'ASLL par le passé), ce qui nous permet d'avoir un avis éclairé sur l'état des logements, la salubrité, l'état et la pertinence du mode de chauffage, l'isolation, etc...

La MASP avec Gestion nous permet de maîtriser le budget et d'avoir un avis objectif sur la faisabilité du relogement.

Notre présence physique est bien perçue par les bailleurs (publics ou privés) et permet de rassurer les deux parties, locataires et propriétaires.

Insertion socio-professionnelle :

En 2024, 7 personnes étaient engagées dans ou vers l'emploi au cours de leur accompagnement :

- 2 recrutées en CDD de +6mois,
- 2 recrutées en CDD de -6mois,
- 0 en agence intérimaire,
- 1 en formation de plus d'un mois.

Nous avons également suivi 2 jeunes femmes en ESAT, déjà en emploi au démarrage de la mesure.

Dans le cadre de la MASP avec gestion, nous sommes face à un public éloigné de l'emploi présentant de multiples freins : problèmes de santé, de mobilité, capacités de compréhension limitées...

Nous observons que les personnes qui accèdent à l'emploi sont majoritairement titulaires du permis de conduire et disposent d'un véhicule.

De plus, les usagers de la MASP présentent très souvent des problématiques de santé : dépression, troubles psychologiques voire psychiatriques, problèmes d'addictions... Là encore, nous incitons du mieux que nous pouvons, les personnes à traiter leurs problèmes de santé et à bénéficier d'un suivi médical régulier.

L'insertion sociale et l'aspect santé relèvent de la volonté de nos usagers. La démarche reste personnelle, mais les accompagnatrices portent un intérêt tout particulier au mieux-être de la personne, en les encourageant, les valorisant à chacune de leur rencontre.

Plateforme Bénévole RSA du Centre de Documentation Sociale

En 2024, une prise de contact a été effectuée auprès de la Plateforme Bénévole RSA portée par le Centre de Documentation Sociale.

Des réunions d'informations auprès des bénéficiaires MASP qui le souhaitaient sur les secteurs de BAR LE DUC et VERDUN ont été réalisées.

Suite à ces réunions d'information, ce sont 3 personnes sur BAR LE DUC et 2 sur VERDUN qui ont été positionnées sur des Missions (Théâtre, Grand Festival...).

« La plateforme Bénévole RSA est un dispositif qui permet la mise en relation entre une structure (association ou collectivité) qui propose des heures de bénévolat, et les bénéficiaires du RSA, par l'intermédiaire du Référent.

La participation à une action de bénévolat apporte un justificatif qui peut être utilisé par la suite dans le parcours d'insertion professionnelle et sociale. Une action de bénévolat permet de favoriser le contact humain, l'épanouissement personnel, l'expression des talents et des compétences des personnes et de les aider à retrouver confiance en eux, découvrir de nouvelles activités et de nouveaux lieux. »

ET SI
ON PENSEAIT...

BÉNÉVOLAT!

Pour quelques heures, une journée, un weekend.

La plateforme bénévolat du Département de la Meuse, le service qui met en relation bénévoles, référents RSA, associations et collectivités.

RENSEIGNEMENTS

CENTRE DE DOCUMENTATION SOCIALE

07 88 19 55 50
benevolat-rsa55@orange.fr
MEUSE.FR

PACTE SOLIDARITÉS

CENTRE DE DOCUMENTATION SOCIALE

LE DÉPARTEMENT meuse

Issues des mesures :



Sur 22 mesures stoppées en 2024 :

- 6 n'ont pas démarré faute d'adhésion avant la signature du CASP
 - 4 ont stoppé à leur demande alors que la mesure avait démarré
 - 4 sont maintenant suivis par des mandataires judiciaires
 - 2 ont été orientées en suivi budgétaire
 - 1 suite à un décès
 - 1 suite à un déménagement hors département
 - 4 sorties positives

Observations générales :

En 2024, nous comptabilisons 95 commandes MASP comme indiqué plus haut. Nous continuons de perdre des mesures : 17 commandes perdues entre 2022 et 2024.

Après rencontre avec les travailleurs sociaux de secteur pour rappeler le dispositif, nous pouvons avancer que le public est en pleine mouvance. Les professionnelles du Département avancent que le public actuellement accompagné n'est pas toujours bénéficiaire de minima sociaux mais plutôt de ressources faibles (ARE, petites retraites...) ne pouvant ainsi être orienté vers la MASP-G.

Il arrive également que les personnes qui recherchent de l'aide ne souhaitent pas qu'une tierce personne gère leurs ressources et l'adhésion peut ainsi être compliquée. La comparaison avec les mesures de protection judiciaires reste présente et l'équipe de Polygone travaille sur la présentation du dispositif auprès d'autres structures et de bénéficiaires pour que le dispositif continue de vivre.

ÉCO-LOGEMENT

Financeurs : OPH, CIAS du Grand Verdun et prestation de service

L'écologement est mis gratuitement à notre disposition par l'OPH depuis août 2017, date de sa création.

Situé dans le quartier prioritaire des Planchettes, l'écologement est un lieu pédagogique dans lequel sont mises en place des actions collectives et individuelles.

Il constitue un exemple d'aménagement optimal d'un espace habitable : le salon, la chambre d'enfant et la cuisine sont équipés afin de montrer aux visiteurs qu'il est possible d'équiper un logement de façon simple et efficace.

Dans cet espace, les usagers bénéficient de conseils et de démonstrations pour :

- Une meilleure appropriation de leur logement dans différentes fonctions (notions relatives au mieux habiter)
- L'acquisition d'écogestes responsables en vue de réduire, entre autres, ses factures énergétiques par l'application au domicile des conseils apportés, une meilleure gestion des déchets ménagers (tri, recyclage, réduction des déchets).

De nombreux affichages permettent d'aborder les écogestes dans chaque pièce du logement. La réduction des déchets ainsi que la réduction des factures énergétiques en sont les principaux thèmes.



Animations 2024

L'année 2024 a été ponctuée d'animations variées, à la demande de structures partenaires.

- 09/01/2024 – **Accès à mon premier logement** – Promo 16/18 AFPA (avec DE CESF de Sainte Anne)
- 19/02/2024 – **Kijoulou** – CEJ-JR AMIE – 6 jeunes
- 18/04/2024 – **Visite Ecologement** – Promo 16/18 AFPA – 3 jeunes
- 20/06/2024 – **Prévention des risques domestiques pour salariés de prestation de services** – Polyval Japiot – 1 salariée (+ 3 excusées)
- 20/06/2024 – **Visite Ecologement** – *Toi-Toit mon Toit* – MDS Revigny sur Ornain (bénéficiaires + travailleurs sociaux)
- 27/06/2024 – **Visite Ecologement** – SPIP de Verdun – 0 personne
- 03/10/2024 – **Atelier culinaire « la courge dans tous ses états »** – AMIE – 3 personnes
- 30/10/2024 – **Atelier culinaire « Halloween »** – AMIE – 5 jeunes + leurs parents
- 21/11/2024 – **Atelier « entretenir mon logement »** – domicile d'une bénéficiaire MASP-G
- 25/11/2024 – **Atelier bien-être (produit fait soi-même)** – Mission Locale – 5 jeunes

DISPOSITIF UKRAINE

ACCOMPAGNEMENT DES DEPLACES UKRAINIENS EN HEBERGEMENT CITOYEN

Financeur DDETSPP

Polygone était l'opérateur départemental du dispositif des déplacés ukrainiens en hébergement citoyen.

L'association intervenait à la demande de la DDETSPP.

En amont, le SIAO contactait l'ensemble des familles afin de connaître leurs besoins en termes d'accompagnement.

A noter que ce suivi était proposé aux foyers accueillants et aux ressortissants ukrainiens mais qu'il n'était en aucun cas obligatoire.

L'année 2024, concernant ce dispositif, peut être définie comme une veille auprès des familles qui en ressentaient encore le besoin.

Ainsi, en 2024, l'Association Polygone a accompagné 3 foyers :

- 1 femme seule vivant chez sa petite-fille
- 2 femmes seules

L'accompagnement consistait en un contact téléphonique mensuel pour faire un point sur la situation de chaque foyer et sur leurs besoins. Les salariées restaient également disponibles pour toute demande supplémentaire entre les contacts par téléphone.

Les questionnements et besoins n'ont pas été très nombreux et nous avons réussi à répondre la plupart du temps aux demandes par l'intermédiaire de contacts téléphoniques.
Un lien a pu être fait parfois avec des partenaires selon les besoins.

Le dispositif s'est terminé en décembre 2024.

L'association n'intervient donc plus auprès de ce public.

ACTIONS DE FORMATION

(Prestations de service)

1. GRETA

Polygone est intervenue auprès de stagiaires de la formation pour le GRETA sur les sites d'Etain et de Damvillers.

Les thèmes de la Mobilité géographique en Meuse ainsi que la Prévention des Violences Sexuelles et Sexistes ont été abordés sur ces deux sites.

A base de vidéos ou encore de documents supports, l'accompagnatrice en insertion a permis aux stagiaires de la formation d'aborder ces sujets de façon pédagogique et ludique.

Concernant le point de la mobilité géographique, il a été question de bien connaître le département mais également les moyens de locomotion à disposition et faire intervenir Madame BRANGET du PETR de Verdun en visio pour présenter le dispositif *Karos* en lien avec *Roul'en Meuse*.

La prévention des Violences Sexuelles et Sexistes au travail a permis de rappeler les lois, les droits mais également les devoirs des salariés et de l'employeur afin que les stagiaires soient au fait avant leur future embauche. Ce thème, bien que pouvant être difficile à aborder, n'est pas resté sans réponse par les stagiaires qui ont participé bien volontiers.

2. ACCUEIL ET FORMATION DE STAGIAIRES

Depuis près de 20 ans, Polygone accueille et forme des stagiaires au profil divers et variés.

En 2024, nous avons accueilli :

Pôle d'accompagnement social :

- Léa GOUERY, première année de BTS Economie Sociale Familiale de Sainte Anne à VERDUN.
- Alice COYER, Diplôme d'Etat de Conseillère en Economie Sociale Familiale de Sainte Anne à VERDUN (diplôme en cours de finalisation).

Notre structure continue d'être régulièrement sollicitée par les organismes de formation. L'ensemble des salariés a à cœur de transmettre ses connaissances et les stagiaires sont satisfaites des compétences acquises pendant leur immersion au sein de l'association.

Nous continuerons à accueillir de nouveaux stagiaires en 2025.

De plus, nous continuons également d'être sollicitées pour intervenir dans des jurys d'examens (jury oraux DE CESF + création d'un examen écrit en lien avec la MASP-G pour le groupe scolaire LASALLE à VERDUN).

3 ABE

Accompagnement social de salariés en Atelier et Chantier d'insertion

Polygone intervient auprès de 3 ABE suite à l'accompagnement auprès d'un salarié également bénéficiaire d'une MASP-G.

Au regard de l'impact positif de ce suivi sur leur salarié, 3 ABE a sollicité notre association pour l'accompagnement social de ses salariés.

C'est ainsi que depuis janvier 2023, Polygone réitère une convention de prestation de service avec l'association 3 ABE chaque année.

Une journée par mois, Polygone se rend sur le site de Séraucourt - Beausite. En moyenne, l'accompagnatrice en insertion reçoit 3 à 4 salariés par demi-journée.

Chaque salarié est rencontré une première fois individuellement lors de son arrivée au chantier afin d'évaluer et diagnostiquer sa situation personnelle (administrative et budgétaire), d'identifier et lever les freins socio-professionnels.

Ensuite, sur la base du volontariat, ou à la demande de l'employeur, les salariés sont inscrits lors des permanences afin de les soutenir et les accompagner dans leurs démarches administratives (ouverture / maintien des droits, conseils administratifs et budgétaires). En cas de problématique plus importante, nous les orientons vers les organismes compétents.

En 2024, nous dénombrons 6 permanences (en journée ou demi-journée) et avons mené 27 entretiens individuels. Ce chiffre est moindre comparé à 2023 mais des actions collectives sont également organisées à la demande du chantier d'insertion sur différents thèmes :

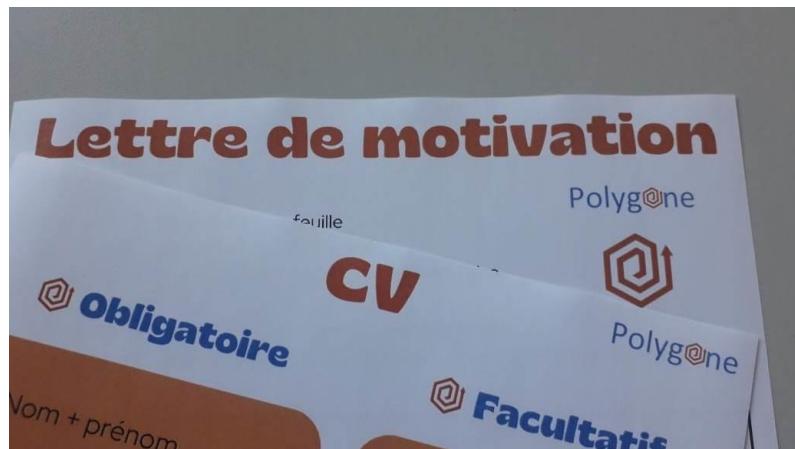
- Intervention au sein de Verdun Chantiers pour aborder l'image de soi (aspect physique / coiffure et tenue vestimentaire pour l'entretien d'embauche) : 4 salariés et 1 encadrant technique



- Atelier « estime de soi » pour compléter ce qui a été abordé lors de l'atelier auprès de Verdun Chantiers : 15 salariés



- Atelier Techniques de Recherche d'Emploi pendant lequel ont été abordé le CV et la lettre de motivation de façon théorique et pédagogique : 15 salariés
- Atelier « ma cyberimage » afin d'aborder, en parallèle des informations sur le CV et la lettre de motivation, l'importance de son image sur les réseaux sociaux ou encore sur sa messagerie vocale : 15 salariés



Les sujets abordés ont été choisis en fonction des besoins ressentis par le Bureau de l'Atelier et Chantier d'Insertion mais également les demandes des salariés auprès des encadrants techniques ou du personnel administratif.

Enfin, l'accompagnatrice en insertion de Polygone est également présente lors des comités de suivis (3 en 2024) afin de répondre aux éventuelles questions des prescripteurs et de connaître les nouvelles embauches et départs du chantier d'insertion.

AVDL

Accompagnement Vers et Dans le Logement – Financement DDETS-PP

A compter d'avril 2024, nous avons démarré l'accompagnement de locataires en grande difficulté concernant le logement, sur toute la Meuse. Ainsi, notre action est de favoriser l'accès et le maintien des locataires dans leur logement grâce à un accompagnement social adapté et à un renforcement de la gestion locative. Un rôle de médiation peut également être primordial pour reconnecter les bailleurs et leurs locataires.

Ainsi, deux types de mesures peuvent être prescrites :

- Mesure « Diagnostic » d'une durée d'un mois. Cette mesure consiste en une mise à plat de la situation et permet de vérifier l'adhésion des ménages. Nous nous rendons au domicile de la famille une fois par semaine. Le diagnostic doit aboutir à une(des) préconisations d'accompagnement (AVDL, MASP avec gestion, Mesure de protection judiciaire) et/ou des objectifs de travail (budget, plan d'apurement des dettes, entretien régulier du logement...).
- Mesure « Accompagnement Vers et Dans le Logement » d'une durée de 3 mois renouvelable jusqu'à 1 an. Deux visites mensuelles sont prévues afin d'accompagner le ménage dans ses démarches administratives et évaluer la situation en vue de reprendre le paiement des loyers ou envisager un déménagement en fonction du bilan réalisé.

Ces deux mesures, menées par notre structure, se veulent être des dispositifs de prévention et d'anticipation le plus en amont possible auprès des locataires afin de limiter l'enlisement des familles dans leurs difficultés face au paiement de leur loyer notamment.

Les foyers sont orientés vers Polygone par deux biais :

- la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions de la Meuse (CCAPEX) : un contact est ensuite fait par courrier – via la DDETS-PP – pour prévenir qu'une accompagnatrice va se présenter au domicile des locataires. Certaines informations sont transmises en amont à l'association par la CCAPEX (nom, prénom, adresse, montant de la dette). Ces mesures sont financièrement déduites d'une enveloppe versée par l'État suite à la réponse réalisée par la structure à l'Appel à Projet du Fond National Accompagnement Vers et Dans le Logement.
- l'Office Public de l'Habitat (OPH) de la Meuse : foyers pour lesquels une prescription et le financement est réalisé par le bailleur social.

Objectifs de l'Accompagnement Vers et Dans le Logement :

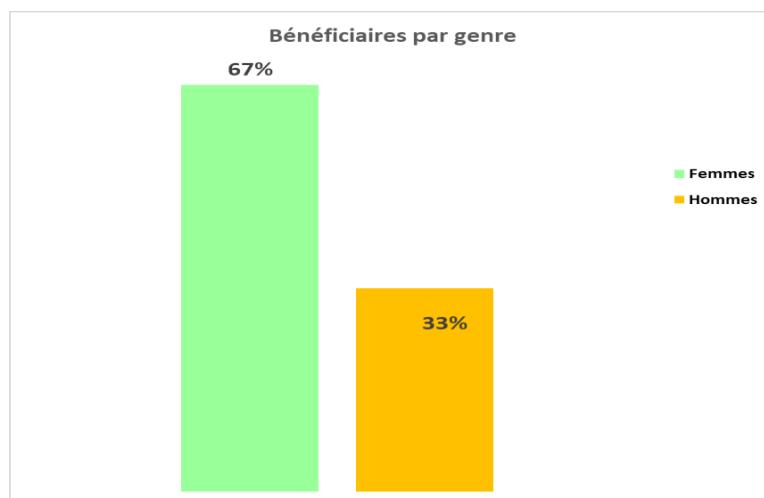
Concernant les mesures financées par la DDETSPP, l'association a pour objectif d'entrer en contact avec un public qui se veut invisible puisqu'il ne répond plus aux sollicitations réalisées par l'intermédiaire des travailleurs sociaux de secteur (assistante sociale de secteur notamment) et ce, afin :

- d'éviter les expulsions
- de maintenir la famille dans le logement
- d'aider la famille à s'approprier le logement
- d'ouvrir et/ou maintenir les droits des bénéficiaires
- d'autonomiser les familles dans les démarches administratives
- de négocier des plans d'apurement
- de s'approprier le territoire et connaître les ressources partenariales de celui-ci
- de reprendre contact avec le secteur (Département)

En effet, l'association Polygone ne se substitue pas à l'Accompagnement Sociale Lié au Logement. Certaines mesures ont même été réorientés vers le dispositif « Cas complexe » du Département, les salariées de Polygone n'étant pas formées aux situations dont les bénéficiaires ont besoin d'accompagnement plus approfondi.

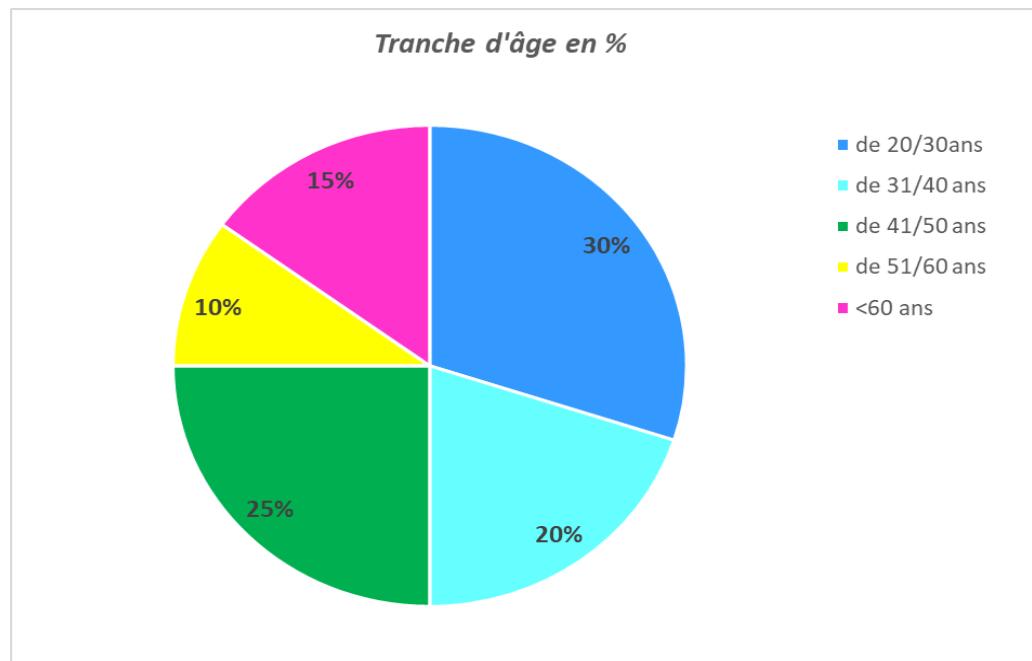
Concernant les mesures orientées par l'OPH de la Meuse, nous constatons que ce sont surtout des mesures de « prévention », à la demande de la Commission d'Attribution au Logement pour accompagner le public lors de son entrée en logement ou pour travailler sur l'entretien de ce dernier.

Le public :

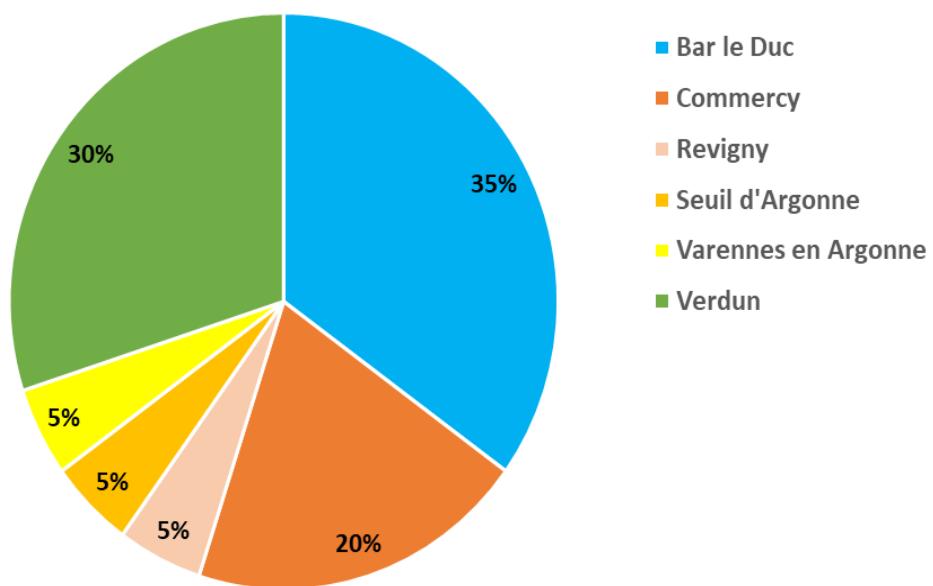


En 2024, l'association a accompagné 21 personnes (14 femmes et 7 hommes).

La moitié du public accompagné par Polygone a entre 20 et 40 ans alors qu'un quart a entre 41 et 50 ans.



Localisation des ménages par ville

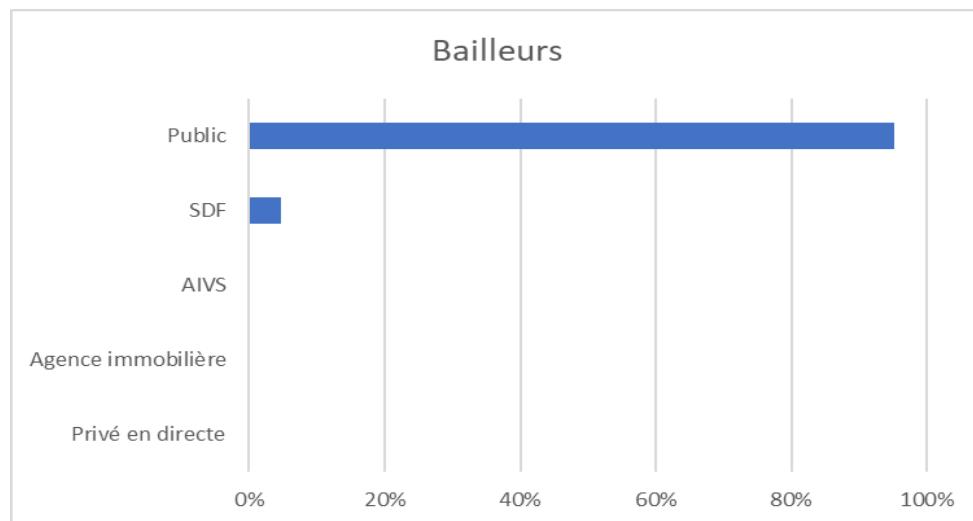


Concernant la localisation des accompagnements réalisés, 62% des ménages se trouvent dans le sud du département contre 38 % dans le nord. Ainsi, on peut retrouver 35 % des mesures à Bar le Duc contre 30 % à Verdun. De plus, 30 % des mesures se situent également à Commercy, Revigny et le Seuil d'Argonne.

Les bailleurs :

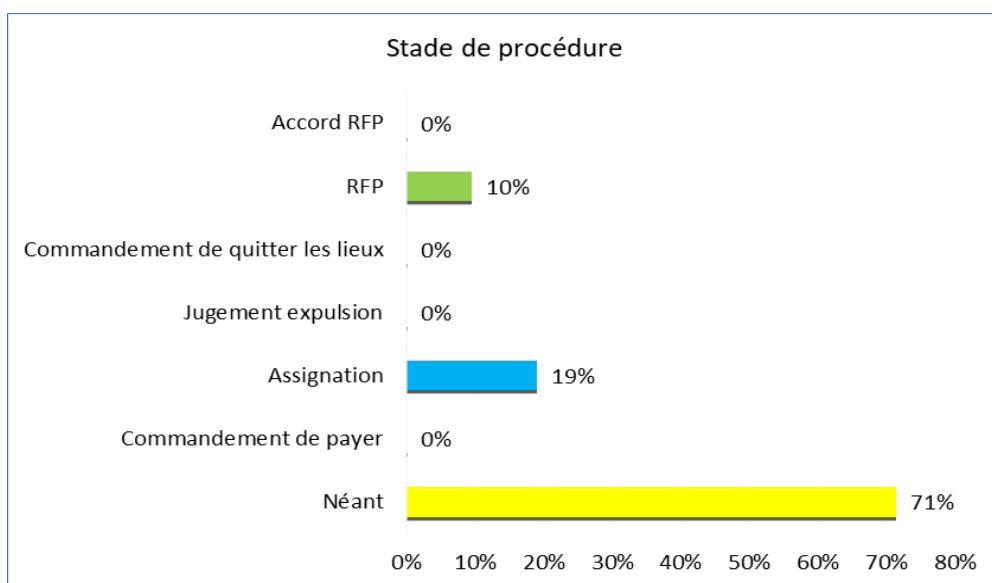
Nous pouvons distinguer plusieurs types de bailleurs : Public (OPH de la Meuse notamment), privé « direct », privé « agence », privé par l'intermédiaire de l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (gérée par l'AMIE). Il est arrivé également qu'un accompagnement soit prescrit pour une personne « sans domicile fixe » et ainsi l'accompagner dans son entrée dans le logement.

La majorité des mesures prescrites en 2024 était pour des mesures dont le bailleur est l'OPH de la Meuse.



Stade de procédure lors de la prescription de la mesure :

Certaines mesures prescrites l'ont été alors qu'elles étaient déjà bien avancées dans la procédure d'expulsion mais pour la plupart, les démarches n'étaient pas encore engagées par les bailleurs. En effet, 15 mesures sur 21 n'avaient pas de procédure engagée contre 4 avec « assignation » et 2 avec « réquisition de la Force publique ».



Les freins rencontrés par les accompagnatrices pendant cette première année d'accompagnement :

Lors de cette première année d'accompagnement, l'association s'est heurtée à quelques difficultés :

- le manque de réponse à nos sollicitations pour nous présenter puis expliquer l'accompagnement que nous pouvons proposer. Les premières mesures orientées notamment par la CCAPEX se sont soldées par des « non réponses » ou des « refus d'accompagnement ».
- l'adhésion des familles (suite à l'acceptation du premier rendez-vous) qui est nécessaire pour travailler dès le démarrage de la mesure (souvent dans l'urgence) et ainsi, éviter l'expulsion (grâce à l'accompagnement budgétaire et administratif),
- la difficulté pour certaines familles de transmettre les documents nécessaires à l'évaluation de la situation puis l'amélioration de cette dernière (ex : transmettre les relevés de comptes qui reste un élément intime pour beaucoup de bénéficiaires).
- parfois, les refus sont dû à un trop grand nombre d'accompagnants déjà présents dans la situation (ex : SPIP, assistante sociale et enfance). Nous venons compléter un panel déjà important et rajouter des rendez-vous dans un emploi du temps parfois déjà bien rempli.

Retours de partenaires :

- Suite à un signalement réalisé par l'équipe de Polygone, un retour nous a été fait par un médecin traitant. Ce dernier nous a informé que le bénéficiaire se faisait arnaquer par la personne qu'il hébergeait et que notre signalement a permis de stopper la situation.
- Des retours oraux de différents partenaires nous permettent d'avancer que l'accompagnement réalisé par la structure débloque certaines situations et remobilise le public. Ainsi, ce dernier reprend en main sa situation ou est réorienté afin d'améliorer les problématiques rencontrées.

RAPPORT FINANCIER 2024

L'exercice comptable de l'association POLYGONE couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 et les documents financiers joints à ce rapport comprennent :

- Le bilan au 31/12/2024 qui détaille le patrimoine de l'association et qui totalise, à l'actif comme au passif un montant de 307 164 € **et un résultat de l'exercice excédentaire de 33 616 €**
- Le compte de résultat au 31/12/2024 qui regroupe tous les produits et toutes les charges de l'association durant l'année 2024 :
 - ✓ les produits s'élèvent à 279 178 €
 - ✓ les charges s'élèvent à 245 562 €

Soit un excédent de 33 616 €.

Le résultat à affecter s'établit à 162 801 € en positif et correspond à l'excédent de l'exercice pour 33 616 € et à la reprise du report à nouveau sur l'exercice antérieur de 129 185 € en positif.

Le résultat excédentaire de 2024 est exceptionnel et résulte du départ de nos plus gros salaires remplacés par des plus petits.

Il est aussi le fruit d'une vacance de quelques mois mais 2025 verra sa masse salariale augmenter.

Dans notre comptabilité, vous pouvez voir 88 917 € de fonds dédiés. En effet, nous avons reçu cette somme pour des suivis qui ne sont pas encore réalisés faute de prescriptions.

Fin 2025, un bilan sera fait et nous devons rendre ce qui n'a pas été consommé.

Nos partenaires financeurs nous font confiance et nous comptons sur 2025 pour reprendre ces fonds.

Notre équipe est très respectueuse des fonds qui lui sont confiés et dépense à bon escient.

Toutes les pièces des dépenses, appuyées de justificatifs, sont dûment visées par le cabinet YZICO.

Nous vous demandons d'approver le résultat de 33 616 € qui correspond à l'excédent de l'exercice clos au 31 décembre 2024 et de l'affecter en report à nouveau.

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions que vous pourriez souhaiter

Madame Le Lay, du cabinet d'expertise comptable YZICO est à nos côtés pour vous répondre.

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	240	240		74
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	55 839	55 562	278	2 039
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres	800		800	800
TOTAL (I)	56 894	55 802	1 093	2 928
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	1 659		1 659	2 811
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	94 664		94 664	51 137
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	209 396		209 396	185 652
Charges constatées d'avance	352		352	635
TOTAL (II)	306 071		306 071	240 235
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	362 966	55 802	307 164	243 163



PASSIF		Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres		32 200	32 200
Report à nouveau		129 185	148 535
Excédent ou déficit de l'exercice		33 616	-19 350
	<i>Situation nette (sous total)</i>	195 001	161 385
Fonds propres consomptibles		191	774
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	195 192	162 159
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		88 917	50 000
	TOTAL (II)	88 917	50 000
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		6 221	9 138
	TOTAL (III)	6 221	9 138
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales		9 455	15 145
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		7 378	6 721
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	16 833	21 866
Ecarts de conversion passif			
	(V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	307 164	243 163



	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	209 441	168 224
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 999	2 999
Utilisations des fonds dédiés	50 000	50 000
Autres produits	249	249
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	275 669	233 237
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	36 028	41 015
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 800	2 333
Salaires et traitements	94 654	128 113
Charges sociales	22 098	29 636
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 835	3 831
Dotations aux provisions		21
Reports en fonds dédiés	88 917	50 000
Autres charges	100	504
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	245 433	255 453
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	30 236	-22 215
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 926	2 384
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	2 926	2 384
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	2 926	2 384
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	2 926	2 384

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	33 162	-19 831
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1	1
Sur opérations en capital	583	583
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	584	584
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5	103
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	5	103
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	579	481
Participation des salariés aux résultats	(VII)	
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	124
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	279 178	236 205
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	245 562	255 556
EXCÉDENT OU DÉFICIT	33 616	-19 350
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	8 157	9 027
Bénévolat		
TOTAL	8 157	9 027
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	8 157	9 027
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	8 157	9 027
	33 616	-19 350

